

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

La Maison de la Formation est heureuse de vous accueillir pour votre formation.

Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, nous nous impliquons pour que le handicap ne soit pas un frein à l'évolution de vos compétences.

Pour bien accompagner les situations de handicap, il faut d'abord bien les comprendre.

Voici donc quelques précisions sur le sujet.

DÉFINITION DU HANDICAP

LA LOI DU 11 FEVRIER 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

LE HANDICAP :

UNE QUESTION DE CONTEXTE

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée et à son environnement.

DÉCLARER SON HANDICAP C'EST OPTIMISER SES CONDITIONS DE FORMATION

Pour étudier dans de bonnes conditions, les situations de handicap peuvent être compensées. De nombreuses solutions existent : humaines, organisationnelles ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez pas, nous sommes à votre écoute !

LES TYPES DE HANDICAP

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas.

Voici les catégories principales de handicap :



Le handicap moteur :

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrales peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples : maladies neuro-dégénératives, paraplégie, etc.



La maladie invalidante :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaque, épilepsie, etc.



Le handicap visuel :

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.



Le handicap auditif :

La surdité est la diminution ou la suppression, de la capacité d'entendre des sons.



Le handicap cognitif :

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : trouble de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.



Le handicap psychique :

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

Exemples : dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Si vous estimez devoir bénéficier d'un aménagement pour votre formation, n'hésitez pas à interpeller le responsable de la MAISON DE LA FORMATION : maisonde laformation@hls-lamusse.net ou 02.32.29.30.55.

COMMENT SE PASSE LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT

ÉVALUATION DES BESOINS LIÉS AU HANDICAP

A DIFFERENTS TEMPS DE LA DEMANDE

Par le responsable de la maison de la formation :

Demande de devis, Contacts avec le demandeur (employeur ou stagiaire), Réception de la convocation

Evaluation des aménagements

Par le formateur et le stagiaire

Au cours de la formation

Proposition d'aménagements

par le responsable et le formateur

Mise en œuvre des aménagements

pédagogiques et non pédagogiques

par le responsable et le formateur

LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

La politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap permet de proposer aux stagiaires concernés des mesures permettant de compenser chaque situation de handicap dans la mesure de ses possibilités.

Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation, soit :

- Agrandissement de cours
- Possibilité de prêt ponctuel d'un ordinateur portable ou de matériel spécifique
- Aménagement d'horaires
- Changement du lieu de formation
- Prêt ou installation d'un matériel spécifique ...

Ex : Police opendyslexic pour les personnes dyslexiques

D'autres aides techniques peuvent être recherchées avec le référent handicap de notre partenaire L'Institut de Formation LA MUSSE.

S'il s'avérait que les adaptations/aménagements à disposition étaient insuffisants pour permettre au stagiaire de bénéficier de la formation, une réorientation vers d'autres organismes de formation devra être réalisée.

Liste des Partenaires Handicap

Hôpital LA MUSSE

CS 20119

27180 Saint Sébastien De Morsent

Instituts de Formation LA MUSSE

CS 20119

27180 Saint Sébastien De Morsent